



## DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DEBIT TEMPORAIRE

Monsieur le Maire,

DEMANDEUR

---

Je soussignée, Madame Céline VULLIEZ  
Statut : Présidente du Comité des Fêtes  
Adresse : Mairie – 1 Place du 20 Février 1944 – 74500 FETERNES

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L.3311-1 et suivants le code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 3<sup>ème</sup> catégorie, 265 route du Stade.

**Le dimanche 11 décembre 2022 de 16h à 22h**

**Motif : Buvette concert à l'église**

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 20 octobre 2022

Signature

### ARRETE DU MAIRE N° 220-2022

Je soussigné, Maxime JULLIARD, Maire de la commune de Féternes, Haute-Savoie,  
Vu les articles L.2122-28, L.2212-12, L.2214-4 et L.2542-8 du code des Collectivités Territoriales,  
Vu les articles L.3331-1 et L.3334-2 du code de la Santé Publique,  
Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.335-4 du code de la Santé Publique,  
Vu la demande ci-dessus,

**ARRETE :**

Article unique :

Madame Céline VULLIEZ, Présidente du Comité des Fêtes  
Adresse : Mairie – 1 Place du 20 Février 1944 – 74500 FETERNES, Haute-Savoie,  
est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de 3<sup>ème</sup> catégorie sur différents lieux de la commune :

**Le dimanche 11 décembre 2022 de 16h à 22h**

Pour le motif suivant : **Buvette concert à l'église**, à charge pour elle de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Féternes, 20 octobre 2022

Le Maire,  
Maxime JULLIARD

